RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00268
Numéro SIREN : 827 966 904
Nom ou dénomination : AB-FLOOR

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 4444

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 Rue Neuve 60400 CRISOLLES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 7 9 6 6 9 0 4 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2022

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 115	AG 2 115	
	Fonds commercial (1)	AH	379 351	AI	379 351
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	375 000	AK	375 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 377	AS 30 676	5 701
	Autres immobilisations corporelles	AT	85 399	AU 38 717	46 681
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	9 320	BI	9 320
	TOTAL (II)	BJ	887 563	BK 71 509	816 054
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	301 928	BU	301 928
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 324	BW	3 324
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 751	BY	48 751
	Autres créances (3)	BZ	26 202	CA	26 202
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	909 541	CG	909 541
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 909	CI	4 909
	TOTAL (III)	CJ	1 294 658	CK	1 294 658
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 182 221	1A 71 509	2 110 712

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉPOSÉ LE 24 JUIL. 2023 Tribunal de Commerce de Compiègne 4444

TRIBUNAL DE COMMERCE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Viguier

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 632 500)	DA	632 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	76 121
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	32 679
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	420 913
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	205 151
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 367 365
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 755
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	189 181
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	30 452
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	436 667
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 537
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	16 754
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	743 347
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 110 712

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	710 683
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 430 796	FB	795 305	FC	2 226 102	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 430 796	FK	795 305	FL	2 226 102	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 647	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 230 769	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 278 110	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 416)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 140	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	451 008	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 068	
	Salaires et traitements*					FY	197 434	
	Charges sociales (10)					FZ	19 325	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	16 545	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 483	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 975 699	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	255 069	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 983	
	Différences positives de change					GN	19 036	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	21 020	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 000	
	Différences négatives de change					GS	1 787	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 787	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	15 232	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	270 302	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	862
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	862
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(862)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	64 289
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 251 790
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 046 638
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	205 151

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 154
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	862	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	756 466	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	36 377	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	6 323	KW		KX	1 544
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	70 531	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 365	LC		LD	1 575
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	119 598	LO		LP	3 119
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	9 320	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	9 320	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	885 384	ØH		ØJ	3 119

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	756 466	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	36 377	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	7 867	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	70 531	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	940	MT	7 000	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	940	NH	121 777	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	9 320	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	9 320	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	940	ØL	887 563	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2023
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 115	PF		PG		PH	2 115
TOTAL I		RK	2 115	RM		RN		RO	2 115
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 796	QA	3 879	QB		QC	30 676
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 623	QE	547	QF		QG	4 170
	Matériel de transport	QH	18 499	QI	11 130	QJ		QK	29 629
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 870	QM	987	QN	940	QO	4 917
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	53 789	QV	16 545	QW	940	QX	69 394
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	55 904	ØP	16 545	ØQ	940	ØR	71 509

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	1 983	4U		4V	1 983	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	1 983	TV		TW	1 983	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 492	6U		6V	1 492	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 492	TY		TZ	1 492	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 476	UB		UC	3 476	UD	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF	1 492		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH	1 983		
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	9 320	UV		UW	9 320	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	48 751		48 751			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	9 039		9 039			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 163		17 163			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	4 909		4 909			
	TOTAUX	VT	89 183	VU	79 863	VV	9 320	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 755	12 543	2 211	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	436 667	436 667		
Personnel et comptes rattachés		8C	14 412	14 412		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 680	17 680		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 419	22 419		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 025	1 025		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	189 181	189 181		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 754	16 754		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	712 894	VZ 710 683	2 211	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	143 961
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 354	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2022

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB-FLOOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 110 713 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 205 152 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2017-03 du 3 novembre 2017.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	379 351			379 351
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	377 115			377 115
Immobilisations incorporelles	**756 466**			**756 466**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 378			36 378
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 324	1 544		7 868
- Matériel de transport	70 531			70 531
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 366	1 576	941	7 001
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**119 598**	**3 120**	**941**	**121 777**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 320			9 320
Immobilisations financières	**9 320**			**9 320**
ACTIF IMMOBILISE	**885 384**	**3 120**	**941**	**887 563**

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 120		3 120
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**3 120**		**3 120**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		941		941
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**941**		**941**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	379 351
Total	**379 351**

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 115			2 115
Immobilisations incorporelles	**2 115**			**2 115**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 797	3 880		30 676
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 623	547		4 171
- Matériel de transport	18 499	11 130		29 630
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 870	988	941	4 917
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**53 790**	**16 545**	**941**	**69 394**
ACTIF IMMOBILISE	**55 905**	**16 545**	**941**	**71 509**

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 183 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 320		9 320
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	48 752	48 752	
Autres	26 203	26 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 909	4 909	
Total	**89 183**	**79 863**	**9 320**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 465
Total	**1 465**

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 632 500,00 euros décomposé en 63 250 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 984		1 984		
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**1 984**		**1 984**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières			1 984		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 712 895 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	14 755	12 544	2 212	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	436 667	436 667		
Dettes fiscales et sociales	55 537	55 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	205 935	205 935		
Produits constatés d'avance				
Total	**712 895**	**710 683**	**2 212**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés sur l'exercice	12 355
Comptes courants des associés	189 181

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 961 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 869
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	50
Associés - intérêts courus	3 718
Dettes provis. pr congés à payer	9 018
Charges sociales s/congés à payer	2 056
Charges sociales - charges à payer	12 129
Etat - autres charges à payer	952
Clients - AVOIR A ETABLIR	2 034
Total	**50 825**

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	4 909		
Total	**4 909**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 430 797	795 305	2 226 102
Produits des activités annexes			
TOTAL	**1 430 797**	**795 305**	**2 226 102**

« AB - FLOOR »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 632 500 €

Siège social : 18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES

827 966 904 R.C.S. COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Exercice : 31 Décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 30 Juin
A 16 heures,

Les Associés de la Société « AB-FLOOR », Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 632 500 € divisé en 63 250 parts de 10 € chacune, dont le siège est à CRISOLLES (60400) – 18 Rue Neuve, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

DEUXIEME RESOLUTION

- Bénéfice de l'exercice 205 151 €

- A la réserve légale 30 571 €
 afin d'atteindre 10 % du capital
- Aux associés, un dividende de 100 000 €
- A la réserve facultative, le solde 74 580 €

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Juillet 2023.

Sur le plan fiscal :

- Le dividende revenant aux associés, personnes physiques, est ainsi fixé à 30 237,15 €, soit 1,58 € par part.

VK

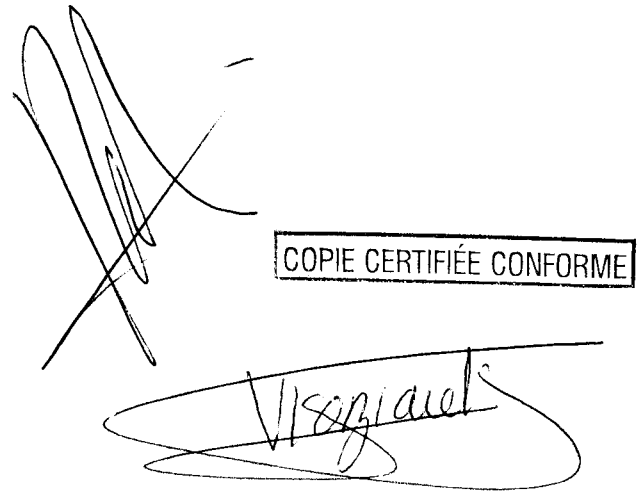
Sur le plan fiscal, ce dividende perçu par les personnes physiques est soumis à un prélèvement forfaitaire unique - PFU, au taux forfaitaire de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu restant néanmoins optionnelle.

- le solde au profit des personnes morales représente un montant total de 69 762,85 €, soit 1,58 € par part.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée générale précise que le montant des dividendes distribués au titre des TROIS exercices précédents s'établit comme suit :

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31.12.2019	-	-	-
31.12.2020	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €
31.12.2021	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



« AB - FLOOR »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 632 500 €

Siège social : 18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES

827 966 904 R.C.S. COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice : 31 Décembre 2022

L'Assemblée générale, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'exercice, s'élevant à 205 151 €, décide de les affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	205 151 €
- A la réserve légale	30 571 €
afin d'atteindre 10 % du capital	
- Aux associés, un dividende de	100 000 €
- A la réserve facultative, le solde	74 580 €

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Juillet 2023.

Sur le plan fiscal :

- Le dividende revenant aux associés, personnes physiques, est ainsi fixé à 30 237,15 €, soit 1,58 € par part.

Sur le plan fiscal, ce dividende perçu par les personnes physiques est soumis à un prélèvement forfaitaire unique - PFU, au taux forfaitaire de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu restant néanmoins optionnelle.

- le solde au profit des personnes morales représente un montant total de 69 762,85 €, soit 1,58 € par part.

VK

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée générale précise que le montant des dividendes distribués au titre des TROIS exercices précédents s'établit comme suit :

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31.12.2019	-	-	-
31.12.2020	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €
31.12.2021	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €

